



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article563>

Appel à Résistance

- Droit syndical - Outils militants - Pétitions - résistance -

Date de mise en ligne : mercredi 19 mai 2010

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Il n'est plus possible d'accepter des réformes imposées contre l'avis majoritaire des personnels, sans véritable lien entre elles et dont le seul objectif est la destruction du service public d'éducation. C'est pourquoi nous appelons tous les enseignants du second degré à prendre position contre ces réformes en signant l'appel ci-dessous.

Parce que la réforme des lycées, sous couvert d'autonomie, et de meilleur respect des souhaits des élèves et des parents :

- ▶ casse le cadre national des horaires, des enseignements et à terme des diplômes,
- ▶ crée une concurrence entre les établissements et dans un même établissement, entre les disciplines et entre les différentes voies ;

Parce que la réforme de la formation des maîtres, sous prétexte de revaloriser le métier d'enseignant :

- ▶ augmente de 2 ans la durée des études non rémunérées, repoussant d'autant l'entrée effective dans le métier,
- ▶ supprime toute formation professionnelle en réduisant à une peau de chagrin la formation alternée qui constituait la première année post-concours,
- ▶ remplace celle-ci par de pseudo-stages organisés selon le bon vouloir du rectorat de chaque académie,
- ▶ met fin à l'existence des IUFM et place les jeunes professeurs à temps plein face aux élèves sans véritable préparation ;

Nous, enseignants du second degré, soutenus par les organisations syndicales ci-dessus, refusons de participer à la destruction du service public d'éducation. En signant cet appel, nous nous engageons :

- ▶ à refuser de participer au conseil pédagogique ou à en bloquer de l'intérieur le fonctionnement faussement démocratique car il est une structure hiérarchique intermédiaire qui porte atteinte à la liberté pédagogique et au caractère national de la répartition horaire et des programmes ;
- ▶ à refuser les heures supplémentaires parce qu'elles alourdissent les emplois du temps et nuisent ainsi à la qualité de l'enseignement dispensé ; parce qu'elles finiront par être imposées à tous, non plus en heures supplémentaires mais dans le service minimal ; parce qu'elles contribuent à la suppression d'emplois, objectif de la réforme des voies professionnelle, générale et technologique ;
- ▶ à refuser le « compagnonnage » des lauréats des concours d'enseignement et des étudiants en master appelés à des fonctions de remplacement. Ce compagnonnage n'est qu'un substitut informel à une formation, qui risque d'alourdir la tâche du "tuteur" (suivre les 18h de cours du stagiaire) sans réellement former le jeune collègue.